



CANADIAN FEDERATION
OF NURSES UNIONS
LA FÉDÉRATION CANADIENNE
DES SYNDICATS D'INFIRMIÈRES
ET INFIRMIERS



CANADIAN
NURSES
ASSOCIATION
ASSOCIATION DES
INFIRMIÈRES ET
INFIRMIERS
DU CANADA



CNSA | AEIC



NPAC | IIIC

Déclaration des infirmières et infirmiers contre le racisme à l'égard des Autochtones dans les soins infirmiers et les soins de santé

Les infirmières et infirmiers ont l'obligation de respecter et d'apprécier la culture individuelle de chaque personne et d'envisager comment la culture peut avoir un effet sur l'expérience d'une personne relative aux soins de santé et au système de soins de santé.

Association des infirmières et infirmiers du Canada, 2018ⁱ

Contexte

Le racisme et la discrimination influencent négativement la santé à des niveaux individuels, interpersonnels, sociétaux et communautaires multiples. L'expérience de la discrimination est en soi un facteur de risque élevé de morbidité et de mortalité, alors que les crimes haineux et la violence à l'endroit des minorités raciales causent des préjudices physiques directs aux personnes. Ces problèmes sont aggravés par les inégalités en matière d'accès et de qualité qui rongent toujours notre système de santé.

Les traités ainsi que les droits constitutionnels et humains des peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis, en tant que peuples originaires de ce pays et personnes autonomes, doivent être reconnus, respectés et protégés. Tous les Canadiens, en tant que personnes visées par un traité, partagent la responsabilité d'établir et d'entretenir des liens mutuels respectueux.

L'histoire du racisme et de la discrimination à l'égard des Autochtonesⁱⁱ du Canada est bien documentée et étroitement liée à l'histoire de la colonisationⁱⁱⁱ. Le racisme systémique contre les peuples autochtones s'exprime au Canada par des stéréotypes, de la stigmatisation, de la violence et de nombreuses structures coloniales historiques qui désavantagent et oppriment les Autochtones ou leur causent des préjudices. Cela continue à avoir des répercussions générationnelles. Les pratiques coloniales mènent toujours à des disparités alarmantes en matière de santé entre les peuples autochtones et non autochtones en raison de leurs effets sur les déterminants sociaux de la santé, comprenant les soins de santé, l'éducation, le logement, l'emploi, le revenu, la sécurité alimentaire, l'infrastructure communautaire, la continuité culturelle et la gérance environnementale^{iv}. L'heure est plus que venue d'aborder les ramifications de ces pratiques sur la santé des Autochtones. La réconciliation doit être à l'origine d'une société plus équitable et inclusive en réduisant les écarts entre les résultats sociaux, sanitaires et économiques actuels entre les peuples autochtones et non autochtones.

Le racisme au sein des systèmes de santé entraîne des préjudices émotionnels, physiques et sociaux pour les Autochtones. À long terme, cela découle en une perte de la confiance envers les systèmes de santé et, par conséquent, une diminution de l'utilisation des services. Enfin, les résultats sur la santé des peuples autochtones sont plus médiocres, comme en témoignent le fardeau plus élevé de la maladie et l'espérance de vie réduite^v.

La *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*^{vi} et les rapports de la Commission de vérité et réconciliation du Canada^{vii} constituent le cadre pour lutter contre les inégalités sanitaires et sociales



CANADIAN FEDERATION
OF NURSES UNIONS
LA FÉDÉRATION CANADIENNE
DES SYNDICATS D'INFIRMIÈRES
ET INFIRMIERS



CANADIAN
NURSES
ASSOCIATION
ASSOCIATION DES
INFIRMIÈRES ET
INFIRMIERS
DU CANADA



CNSA | AEIC



NPAC-IIPC

et favoriser la réconciliation à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la société canadienne. À cette fin, en tant qu'infirmières et infirmiers, nous condamnons sans condition tous les gestes de racisme et de discrimination à l'égard des peuples autochtones et réclamons la justice sociale afin de lutter contre le racisme et les inégalités en matière de santé parmi les communautés autochtones.

Déclaration^{viii}

En tant qu'infirmières et infirmiers,

1. Nous déclarons que le racisme à l'endroit des peuples autochtones est une crise de santé nationale.

Nous reconnaissons que la situation actuelle sur le plan de la santé des Autochtones au Canada est le résultat direct des politiques et des pratiques historiques du gouvernement canadien, y compris des pensionnats (appel à l'action n° 18 de la CVR).

2. Nous nous engageons à protéger les personnes dont la dignité, la sécurité et le bien-être sont menacés par leur identité autochtone et à leur fournir des soins.

Nous nous opposerons publiquement à toute tentative d'amoindrir les politiques et les programmes publics visant à protéger la santé et le bien-être des peuples autochtones. Nous lutterons pour des politiques et des programmes qui veillent à l'égalité et à la justice.

Nous nous engageons à adopter, et à collaborer avec d'autres personnes pour adopter, le Principe de Joyce qui vise à garantir à tous les Autochtones, sans discrimination, le droit à un accès équitable aux services sociaux et de santé, ainsi que le droit de bénéficier de la meilleure santé physique, mentale, émotionnelle et spirituelle possible. Le Principe de Joyce exige la reconnaissance et le respect des connaissances et du mode de vie traditionnels des peuples autochtones dans toutes les sphères de la santé^{ix}.

3. Nous jurons de lutter contre les préjugés et les préjudices dans nos propres interactions avec les autres ainsi que dans nos organisations et nos communautés.

Nous effectuerons l'examen de nos règlements, politiques, processus et pratiques à l'échelle du système afin de cerner et d'éliminer les systèmes et les approches racistes. Nous fournirons de la formation obligatoire sur le racisme et l'oppression dans tout le système à l'intention du personnel, des bénévoles et des conseils d'administration au sein de nos organisations. Nous surveillerons nos organisations pour détecter tous les cas de stéréotypes, de discrimination et de racisme, en plus de prendre des mesures correctives.

4. Nous élaborerons des plans stratégiques à l'aide d'objectifs quantifiables pour cerner et combler les écarts dans les résultats en matière de santé entre les collectivités autochtones et non autochtones.



CANADIAN FEDERATION
OF NURSES UNIONS
LA FÉDÉRATION CANADIENNE
DES SYNDICATS D'INFIRMIÈRES
ET INFIRMIERS



CANADIAN
NURSES
ASSOCIATION
ASSOCIATION DES
INFIRMIÈRES ET
INFIRMIERS
DU CANADA



CNSA | AEIC



NPAC-IIPC

Dans le cadre de notre travail, nous rechercherons, reconnaitrons et respecterons le leadership des peuples autochtones et apprendrons de leur expérience vécue du racisme au Canada (appel à l'action n° 19 de la CVR).

5. Nous reconnaitrons et respecterons les besoins distincts en matière de soins de santé des Métis, des Inuits et des Autochtones hors réserve et y répondrons (appel à l'action n° 20 de la CVR).

Nous reconnaissons la valeur des pratiques de guérison autochtones et travaillerons à les intégrer au traitement des patients autochtones en collaboration avec les guérisseurs et les aînés autochtones, lorsque ces patients en font la demande (appel à l'action n° 22 de la CVR).

6. Nous reconnaissons que la sécurité culturelle n'est atteignable que par la compétence culturelle.

Dans les écoles de sciences infirmières, nous offrirons de la formation sur la prestation de soins infirmiers culturellement compétents et pertinents et nous exigerons que tous les étudiants suivent un cours sur les questions liées à la santé qui touchent les Autochtones (y compris en ce qui a trait à l'histoire et aux séquelles des pensionnats), à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, aux traités et aux droits des Autochtones de même qu'aux enseignements et aux pratiques autochtones (appel à l'action n° 24 de la CVR).

7. Nous préconiserons des politiques municipales, régionales, fédérales, provinciales, territoriales et pancanadiennes qui réduisent les inégalités sociales et en matière de santé.

De concert avec d'autres professionnels de la santé, les dirigeants, les intervenants et les décideurs politiques, nous pourrions faire face aux préjugés et remédier aux comportements ainsi qu'aux pratiques et aux politiques inéquitables, qui entraînent de la discrimination à l'endroit des Autochtones pour améliorer leur bien-être actuel et jeter les bases en vue d'assurer une excellente santé pour tous. Nous créerons et soutiendrons des cultures de compréhension, d'appartenance et d'inclusivité au sein de nos milieux de travail, de notre profession et de nos collectivités.

Nous réclamons que tous les ordres de gouvernement prennent les mesures suivantes :

- Entreprendre l'examen des systèmes, des règlements, des politiques et des pratiques à l'échelle de l'organisation et adopter entièrement la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et le rapport de la *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action* (appel à l'action n° 44 de la CVR);
- Effectuer la collecte de données précises sur la race et l'origine ethnique afin de cerner les écarts dans les soins et les résultats sur la santé (appel à l'action n° 19 de la CVR);
- Mettre en œuvre le principe de Jordan dans les politiques sanitaires (appel à l'action n° 3 de la CVR);
- Fournir un financement à long terme pour les besoins des centres autochtones nouveaux et actuels voués au traitement des problèmes de santé physique, mentale, émotionnelle et spirituelle qui découlent du racisme systémique historique (appel à l'action n° 21 de la CVR);







CANADIAN FEDERATION
OF NURSES UNIONS
LA FÉDÉRATION CANADIENNE
DES SYNDICATS D'INFIRMIÈRES
ET INFIRMIERS



CANADIAN
NURSES
ASSOCIATION
ASSOCIATION DES
INFIRMIÈRES ET
INFIRMIERS
DU CANADA



- Accroître le nombre de professionnels autochtones travaillant dans le domaine des soins de santé et du travail social et veiller au maintien en poste des Autochtones qui fournissent des soins de santé dans les collectivités autochtones (appel à l'action n° 23 [i et ii] de la CVR);
- Offrir des occasions de formation pour appuyer les infirmières et infirmiers et les professionnels de la santé dans le cadre de leur prestation de soins pertinents et culturellement compétents, comprenant l'intégration du contenu autochtone aux programmes d'étude pour tous (appel à l'action n° 23 [iii] de la CVR).

Tim Guest, M.B.A., B. Sc. inf., inf. aut.	Linda Silas, inf. aut., B. Sc. inf.	Emma Hill	Lenora Brace, M. Nurs., IP
Président	Présidente	Présidente	Présidente
Association des infirmières et infirmiers du Canada	Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers	Association des étudiant(e)s infirmier(ère)s du Canada	Association des infirmières et infirmiers praticiens du Canada
			

ⁱ Association des infirmières et infirmiers du Canada. 2018. Énoncé de position : *Encourager la compétence culturelle dans les soins infirmiers*. Tiré de https://www.cna-aiic.ca/~media/cna/page-content/pdf-fr/ps114_cultural_competence_2010_f.pdf?la=fr le 14 décembre 2020

ⁱⁱ Nous employons le terme « autochtones » de manière inclusive et internationale afin de décrire les personnes et les groupes qui se considèrent comme ayant une continuité historique avec les « Premières Nations », dont les civilisations ont existé sur les territoires maintenant désignés comme le Canada avant leur colonisation. Une exception en est le terme « Autochtones » afin de citer le rapport *Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation*.

ⁱⁱⁱ Allan, B. et Smylie, J. (2015). *First People, second class treatment: The role of racism in the health and well-being of Indigenous peoples in Canada*. Toronto, ON: the Wellesley Institute.

^{iv} Ibid.

^v Loppie, S., Reading, C. et de Leeuw., S. (2014). *Indigenous Experiences with Racism and its Impacts*. Prince George, BC: National Collaborating Centre for Indigenous Health. Tiré de http://www.nccih.ca/34/Publication_Search.nccih le 14 décembre 2020

^{vi} Nations Unies (2007). Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Tiré de <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/declaration-on-the-rights-of-indigenous-peoples.html> le 14 décembre 2020

^{vii} Gouvernement du Canada (2015). *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*. Tiré de <https://nctr.ca/documents/rapports/?lang=fr> le 14 décembre 2020



viii Adapté en partie de l'énoncé de position de l'Association canadienne de santé publique « Racisme et santé publique ». Tiré de <https://www.cpha.ca/fr/racisme-et-sante-publique> le 14 décembre 2020

ix Conseil des Atikamekw de Manawan et Conseil de la Nation Atikamekw. (2020). *Principe de Joyce*. Atikamekw Nation. Tiré de https://principedejoyce.com/sn_uploads/principe/principe_Joyce_s_Principe_brief_Eng.pdf le 2 juin 2021